



# DOSSIER DE PRESSE

---

CONVENTION DE DONATION  
CONSEIL GENERAL / TERRE DE LIENS

---

Lundi 19 septembre 2011

# Introduction - Contexte

## Revitaliser Chambonchard

Le projet de revitalisation du site de Chambonchard mené par le département de la Creuse fait suite à l'abandon du projet de barrage et la rétrocession des terrains par l'Etablissement Public Loire, le 18 février 2008 : pour le Conseil Général, près de 200ha répartis sur les communes d'Evau-les-Bains et Chambonchard et une petite vingtaine de bâtiments sur les villages de Chambonchard, Valette et Rameau. Le Département a accepté que la rétrocession bénéficie également à la commune pour 4 bâtiments et les terrains autour du bourg et à la Communauté de communes pour les 3 cabanons au bord du Cher.

En octobre 2008, l'assemblée plénière du Conseil Général a validé le cadre général du projet global de revitalisation, basé sur :

- l'installation d'activités labellisées ou éco labellisées,
- la préservation et la valorisation de ce site classé Natura 2000,
- le développement de l'éco-construction et l'éco rénovation,
- l'inscription du site comme territoire d'expérimentation

Deux principes transversaux doivent garantir la solidité du projet : la concertation avec les acteurs locaux et la transparence financière. Ainsi l'intégralité des sommes provenant de la cession des terrains doit être réinjectée dans le projet.

# Chambonchard, un projet global

## Installation d'activités

L'accueil d'activités est essentiel pour cette vallée trop longtemps sinistrée. Le Département a donc, dans un premier temps, accepté d'installer 3 porteurs de projet :

- un couple de maraîchers bio (M. Claes et Mme Sauteron) sur le bourg,
- M. Duvieusard, en association avec Terre de Liens (voir ci-après),
- reprise de l'exploitation de Valette par une agricultrice (Mme Chandumont) en polyculture élevage biologique, avec l'aide de la SAFER.

Parallèlement, le Conseil Général a conforté 3 agriculteurs locaux (MM Deschâtres, Rouffet et Rouffet) en leur rétrocédant quelques parcelles de terre.

De même, 4 autres activités ont été installées : un restaurateur à la demande de la commune, un peintre, un thérapeute qui souhaitait développer son activité de stage de remise en forme et un couple souhaitant développer un projet touristique hameau de gîtes et chambres d'hôtes sur Valette. Cependant l'analyse ces différentes situations n'ont pas toutes évolué comme espéré (départ du restaurateur, projet du peintre non encore finalisé), de sorte que le Département a recherché des solutions pour améliorer les conditions d'accueil. Des travaux ont donc été réalisés sur les bâtiments et un projet expérimental de logement passerelle est en cours avec les régions Auvergne, Limousin et le Massif Central.

### Site Natura 2000

Le site de Chambonchard est inclus dans la zone Natura 2000 Gorges de la Tardes et Vallée du Cher, ce qui a fortement orienté le projet global vers une logique de développement durable. L'objectif est de conserver des parcelles présentant un intérêt et d'y mener des actions de préservation, comme par exemple sur le tunnel d'ancrage du barrage qui est un dortoir à chauves souris maintenant aménagé et protégé.

Il s'agit également de mettre en place des activités durables dans le cadre du plan Loire. Une partie du site sur la commune d'Evaux-les-Bains va faire l'objet d'un réaménagement foncier pour restaurer des zones humides et accueillir à la fois des espèces rares comme les characées (plante aquatique), le cuivré des marais (papillon) et le sonneur à ventre jaune (crapaud). Il est également projeté de développer des activités touristiques de nature autour d'un sentier multi-activités accessible aux publics à mobilité réduite.

### Développement de l'éco rénovation

Les bâtiments du site ayant été à l'abandon pendant de nombreuses années, ils ont subi des dégradations importantes et leur rénovation est envisagée. Une première vague de travaux de mise en sécurité avec des techniques traditionnelles a été réalisée. Dans le même temps, une étude thermique complète a été engagée sur tous les bâtiments propriétés du Conseil Général et ceux des propriétaires volontaires. Un programme d'aide à la rénovation thermique couplée à l'éco prêt de l'Etat a été mis en place.

La commune de Chambonchard a déposé un dossier pour le logement collé à la mairie et a obtenu un accord de subvention de 3.000 €. La fondation Terre de Liens qui sera créée pourra bénéficier de ce programme d'aide pour la rénovation de la maison. De plus, le dossier expérimental « logement passerelle » fait l'objet d'une demande d'obtention du label Minergie P, ce qui serait une première en Limousin.

### Territoire d'expérimentation

Le Département mène différentes expérimentations sur le site de Chambonchard. Le dossier de « logement passerelle » va, par exemple, permettre de réaliser l'accueil de 4 porteurs de projet simultanément dans des bâtiments rénovés, avec des normes thermiques très performantes de moins de 50KW/m<sup>2</sup> et conçus pour loger les candidats et leur permettre de travailler leurs projets. Leur accompagnement par le pôle local d'accueil du Pays Combraille-en-Marche permettra de suivre efficacement la maturation des projets. Le marché de travaux est en phase d'attribution des lots.

## Le projet « Terre de Liens »

En mai 2009, une rencontre avec Serge Rondepierre et Christian Laurance, chargé de mission au Cabinet du Président du Conseil Général de la Creuse, a permis d'amorcer le partenariat avec la foncière Terre de Liens.

Deux visites des lieux en juillet puis à l'automne 2009 ont permis de définir les lignes d'un pré dossier de vente de 7 ha de terres et d'une maison d'habitation. Ce pré dossier a reçu un avis favorable des instances de Terre de Liens en septembre 2009.

Le 20 octobre 2009, les services du Conseil Général de la Creuse réunissaient les agriculteurs bio du secteur, le maraîcher bio de Chambonchard et diverses instances agricoles pour établir une stratégie de recrutement d'un candidat. Un petit document d'appel à l'épargne locale a été réalisé et distribué lors du forum à Guéret sur l'économie sociale. Des promesses d'apport ont été reçues.

De décembre 2009 à mars 2010, le cahier des charges pour l'appel à projet agricole bio a été préparé par les services du Conseil Général, avec validation de Terre de Liens. L'audition des candidatures s'est faite en mai 2010. Jehan Duvieusart a été sélectionné.

Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2010, il est bénéficiaire d'un bail environnemental (type Terre de Liens) sur 7ha + une grange. Ce bail lui a permis de s'installer, de bénéficier de la DJA et du chèque installation, mais également d'intégrer l'EARL « les jardins d'Eve » avec Filip Claes et Eve Sauteron, maraîchers en place. Monsieur Duvieusart et sa famille (une femme institutrice et 4 enfants) sont établis depuis la Toussaint 2010 dans la commune de la Petite Marche, dans l'Allier.

Depuis, les différentes négociations avec la foncière Terre de Liens ont porté sur une donation des terrains + la maison en l'état + la grange à la foncière, sous réserve que Terre de Liens devienne une fondation, les travaux de rénovation de la maison étant alors à sa charge. C'est pourquoi est signée aujourd'hui une promesse de donation à la future fondation Terre de Liens, qui permet de formaliser le partenariat avec le Conseil Général tout en laissant le temps nécessaire à la création de la fondation.